



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 20 avril 2015

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections municipales partielles complémentaires Commune d'Allas-les-Mines

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu dans la commune d'Allas-Les Mines.

Ces élections font suite au décès de deux conseillers municipaux de la commune, dont celui de M. le maire qui rend obligatoire l'organisation de ces élections. Il est nécessaire de re-compléter le conseil municipal avant l'élection du maire et des adjoints.

Le scrutin aura lieu le dimanche 31 mai 2015 et si nécessaire, le dimanche 7 juin 2015.
Deux postes sont à pourvoir.

Les électeurs et électrices (français et européens) inscrits sur la liste électorale générale et la liste complémentaire, arrêtées au 28 février 2015, sont convoqués par voie d'arrêté préfectoral du 15 avril 2015 établi par Madame la sous-préfète de Sarlat, afin d'élire deux conseillers municipaux.

Tout candidat doit déposer un dossier de candidature accompagnés des pièces justificatives à la sous-préfecture de Sarlat - bâtiment principal - Place Salvador Allende, 24200 Sarlat-La Caneda, aux dates et horaires suivants :

❶ Pour le premier tour :

- ouverture de la période de dépôt des candidatures : lundi 04 mai 2015 à 08 h 30.
- clôture de la période de dépôt des candidatures : mercredi 13 mai 2015 à 18 h 00.

Horaires :

- du lundi 4 mai au mardi 12 mai : de 08h30 à 12h30
- le mercredi 13 mai 2015 de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18 h 00.

La sous-préfecture de Sarlat sera fermée le vendredi 08 mai 2015. Il ne sera pas possible de déposer des candidatures.

❷ Pour le second tour :

- ouverture de la période de dépôt des candidatures, le lundi 1er juin 2015 à 08h30.
- clôture de la période de dépôt des candidatures, le mardi 02 juin 2015 à 18 h 00.

Horaires :

- lundi 1er juin 2015 de 08h30 à 12h30
- mardi 02 juin 2015, de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18 heures.

Aucune candidature déposée par voie postale, électronique ou par télécopie ne sera acceptée.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service « élections » de la sous-préfecture de Sarlat au 05.47.24.16.48 ou par courriel à : sp-sarlat@dordogne.gouv.fr.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr